

Dossier N° : 21426891
Démarche : Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie
Organisme : Service Eau Littoral Biodiversité
Ce dossier est **en construction**.

Historique

Déposé le : 24 décembre 24 11:37

Identité du demandeur

Email : directiongenerale@ville-fecamp.fr
SIRET : 21760259800013
SIRET du siège social : 21760259800013
Dénomination : MAIRIE
Forme juridique : Commune et commune nouvelle
Libellé NAF : Administration publique générale
Code NAF : 8411Z
Date de création : 1 janvier 1978
Effectif (ISPF) : 500 à 999 salariés
Code effectif : 41
Numéro de TVA intracommunautaire : FR37217602598
Adresse : COMMUNE DE FECAMP
MAIRIE
1 PL DU GENERAL LECLERC
76400 FECAMP
FRANCE

Formulaire

1 - Présentation de la demande

Description de la demande

Demande de dérogation pour la stérilisation des oeufs de goélands argentés

Est-ce votre première demande ?

Non

2 - Votre identité

Civilité du signataire de la demande :

M.

Nom et prénom du signataire de la demande :

ROUSSEL David

Fonction du signataire de la demande :

Maire de la commune de Fécamp

Nom et prénom du chargé de projet :

ANQUETIL Michel

N° de téléphone du chargé de projet :

02 35 10 60 00

E-mail du chargé de projet :

schs@ville-fecamp.fr

3 - Objet de la demande

Destruction de spécimens d'espèces animales protégées par stérilisation

Oui

Perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées par effarouchement

Non

4 - Identification des spécimens

Espèce ciblée par les opérations : le Goéland argenté

Nombre de couples :

340

et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

et/ou nombre de nids :

Non communiqué

Espèce :

Goéland marin (Larus marinus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de couples :

Non communiqué

et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

et/ou nombre de nids :

3

Quelle est la finalité de l'opération ?

Sélectionnez un ou plusieurs choix.

Prévention de dommages à l'élevage

Non communiqué

Prévention de dommages aux pêcheries

Non

Prévention de dommages aux cultures

Non

Prévention de dommages à la propriété

Oui

Protection de la santé publique

Non

Protection de la sécurité publique

Oui

Motif d'intérêt public majeur

Oui

Autres (à préciser ci-dessous)

Non

Précisez l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale

Réguler la population de goélands argentés sur le territoire de Fécamp afin de limiter les nuisances liées à la cohabitation entre les activités humaines et cette espèce.

5 - Modalités et techniques de l'opération ?

5.1 - Destruction

Destruction des nids :

Enlèvement des nids, une fois la période de nidification terminée.

Destruction des oeufs :

Application d'un traitement de stérilisation sur les oeufs concernés (Finavestan).

Destruction des animaux :

Par des animaux prédateurs

Non

Sans objet

Oui

Si vous avez choisi une ou plusieurs méthodes de destruction d'animaux ci-dessus, précisez les modalités.

Non communiqué

Autres moyens de destruction :

Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de destruction ci-dessous :

Non communiqué

5.2 - Perturbation intentionnelle

Si vous ne faites pas de demande de dérogation pour des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 6.

Par quel moyen sera-t-il procédé à la perturbation intentionnelle ?

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs

Non

Utilisation d'animaux domestiques

Non

Utilisation de sources lumineuses

Non

Utilisation d'émissions sonores

Non

Utilisation de moyens pyrotechniques

Non

Utilisation d'armes de tir

Non

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle

Non

Autre

Non

Merci d'en préciser les modalités.

Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de perturbation intentionnelle ci-dessous.

Non communiqué

6 - Qualification de la ou des personnes chargées de l'opération

Nom, prénom

M. CHAUNET Eddy

Organisme de rattachement

Société BERDEAUX LEROUX

Formation en biologie animale

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non

Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Expérience à la pratique des inventaires

Non

Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires

Non communiqué

Autre formation

Oui

Précisions sur la formation

Formation auprès du GON

Nom, prénom

M. RIOULT Jean Jacques

Organisme de rattachement

Société Berdeaux Leroux

Formation en biologie animale

Non

Précisions sur la formation

Non communiqué

Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non

Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Expérience à la pratique des inventaires

Non

Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires

Non communiqué

Autre formation

Oui

Précisions sur la formation

Formation auprès du GON

Nom, prénom

M. BACHELAY Bastien

Organisme de rattachement

société BERDEAUX LEROUX

Formation en biologie animale

Non

Précisions sur la formation

Non communiqué

Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non

Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Expérience à la pratique des inventaires

Non

Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires

Non communiqué

Autre formation

Oui

Précisions sur la formation

Formation auprès du GON

7 - Période demandée pour les opérations

Quelle est la période ou la date demandée pour mener les opérations ?

Période de nidification des goélands argentés (de fin avril à fin juin de chaque année et pendant 3 ans)

8 - Date à laquelle vous souhaitez obtenir l'arrêté d'autorisation

Merci de préciser à quelle date vous souhaitez obtenir votre arrêté de dérogation :

28 février 2025

9 - Lieux de l'opération

Précisez le département :

76 – Seine-Maritime

Précisez la commune :

Fécamp (76400)

Code Postal :

76400

Département :

76 – Seine-Maritime

10 - Compte rendu de l'opération

Comment sera établi le compte rendu de l'opération ?

Recensement des goélands nicheurs, repérage des oiseaux protégés et suivi des opérations de stérilisation par le Groupement Ornithologique Normand (181 rue d'Auge 14000 Caen)

11 - Justification de la demande

11.1 - Les mesures mises en place pour prévenir la fréquentation des goélands en milieu urbain

Mesures limitant l'accès des goélands aux ressources alimentaires :

Sensibilisation des Fécampoïses et visiteurs à l'interdiction du nourrissage des goélands (communication institutionnelle, signalétique, relai office de tourisme...). Intervention de la police municipale le cas échéant.

Vigilance quant au respect des règles de présentation et de collecte des ordures ménagères. Sensibilisation des particuliers et commerçants/restaurateurs. Mise à disposition des particuliers et commerçants (restaurateurs notamment) de conteneurs fermés pour les déchets.

Mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes permettant d'éviter la construction par ces oiseaux de nids sur les toits :

Nettoyage régulier des couvertures des bâtiments municipaux (gouttières, chéneaux notamment) pour retirer les matériaux de construction des nids.

Mesure compensatoire prise en faveur du Goéland argenté

Réalisation d'un suivi ornithologique annuel des goélands nicheurs sur les toits de la ville de Fécamp par le Groupement Ornithologique Normand (3564 €).

Arrêté municipal interdisant la promenade en pied de falaises. Cette disposition permet notamment de lutter contre les nuisances générées par les activités humaines à l'égard des goélands.

Organisation d'un service de capture des goélands blessés sur la voie publique et de transport vers les locaux de l'association "Le chêne" (Allouville-Bellefosse).

11.2 - Zones de nidification et impact des opérations

Zone(s) de nidification connue(s) sur le territoire de la communes

- Une ligne longue de 681,62m
- Une ligne longue de 1 199,72m
- Une ligne longue de 765,32m
- Une ligne longue de 44,12m
- Une ligne longue de 583,22m
- Une ligne longue de 538,42m
- Une ligne longue de 1 213,12m
- Une ligne longue de 546,82m
- Une ligne longue de 1 576,82m
- Une ligne longue de 1 966,42m
- Une ligne longue de 399,02m
- Une ligne longue de 601,72m
- Une ligne longue de 1 756,22m
- Une ligne longue de 432,22m
- Une ligne longue de 746,72m
- Une ligne longue de 4,32m
- Une ligne longue de 1 195,62m
- Une ligne longue de 1 976,62m
- Une aire de surface 859 155,52m²
- Une aire de surface 318 038,32m²
- Une aire de surface 336 986,02m²
- Une aire de surface 216 097,52m²
- Une aire de surface 670 223,12m²
- Une aire de surface 800 077,22m²
- Une aire de surface 1 462 363,52m²
- Une aire de surface 497 485,32m²
- Une aire de surface 383 770,22m²

Plan de la ville / du site avec identification de la(des) zone(s) à traiter :

- Une ligne longue de 825,42m
- Une ligne longue de 274,12m
- Une ligne longue de 767,12m
- Une ligne longue de 353,92m
- Une ligne longue de 527,02m
- Une ligne longue de 754,92m
- Une ligne longue de 562,82m
- Une ligne longue de 131,72m
- Une ligne longue de 85,42m
- Une ligne longue de 262,02m
- Une ligne longue de 1 806,72m
- Une ligne longue de 804,62m
- Une ligne longue de 179,42m
- Une ligne longue de 1 537,22m
- Une ligne longue de 652,92m
- Une ligne longue de 114,82m
- Une ligne longue de 242,02m
- Une ligne longue de 103,82m
- Une ligne longue de 510,92m
- Une ligne longue de 415,92m
- Une ligne longue de 468,42m

- Une ligne longue de 189,5m
- Une ligne longue de 206,2m
- Une ligne longue de 144,6m
- Une ligne longue de 223,0m
- Une ligne longue de 245,3m
- Une ligne longue de 264,3m
- Une ligne longue de 488,1m
- Une aire de surface 336 986,0m²
- Une aire de surface 216 097,5m²
- Une aire de surface 670 223,1m²
- Une aire de surface 800 077,2m²
- Une aire de surface 1 462 363,5m²
- Une aire de surface 497 485,3m²
- Une aire de surface 383 770,2m²
- Une ligne longue de 657,8m
- Une ligne longue de 323,6m

Analyse du risque de report de couples de goélands depuis les zones de nidification connues vers les différents secteurs adjacents :

La présence de goélands nicheurs sur le secteur du port à vocation industrielle en périphérie des secteurs habités ne présente pas de gêne directe pour les habitants de la commune. Le GON recommande d'éviter la stérilisation sur les secteurs périphériques afin qu'ils servent de pôle attractif pour les goélands. Si ces goélands ne parviennent pas à se reproduire sur des bâtiments industriels, ils risquent rapidement de s'éparpiller sur la ville-même et ainsi se reporter sur des édifices et des cheminées de bâtiments beaucoup plus difficiles d'accès. Ce phénomène d'éclatement de la population a déjà été observé sur la ville du Havre (Morel 2007). De la sorte, on aboutit à une recrudescence des nuisances ressenties par la population, ce qui va à l'encontre de l'effet recherché.

Évaluation de la population totale des goélands et du ratio des impacts produits par la dérogation :

D'après les observations du GON, la population de goélands argentés ne connaît pas de fluctuations importantes d'une année à l'autre depuis 2009, elle se situe entre un peu plus de 300 couples et 350 couples. L'effectif de 2024 (340) est inférieur d'à peine 1 % par rapport à 2021 (365 couples) et d'environ 7 % par rapport à ceux de 2019 (339) et 2018 (337) et à la moyenne des treize années (340).

12 - Rapport annuel

Cette partie est destinée à recueillir le bilan de la campagne précédente. S'il s'agit de votre première demande, vous pouvez passer directement à la question 13.

Cette section remplace l'envoi du bilan de la ville mais doit être détaillée de la même façon.

Rappel de la justification de la demande N-1 :

La campagne de stérilisation vise à réduire la population reproductrice de goélands argentés en milieu urbain et ainsi à limiter les nuisances générées pour les habitants.

Description des mesures de prévention prises pour limiter l'installation des oiseaux nicheurs (dispositifs empêchant le cantonnement des goélands, gestion des déchets...) :

Sensibilisation des Fécampoïses et visiteurs à l'interdiction du nourrissage des goélands (communication institutionnelle, signalétique, relai office de tourisme...). Intervention de la police municipale le cas échéant.

Vigilance quant au respect des règles de collecte des ordures ménagères. Sensibilisation des particuliers et commerçants/restaurateurs. Mise à disposition des particuliers et commerçants (restaurateurs notamment) de conteneurs fermés pour les déchets.

Nettoyage régulier des couvertures des bâtiments municipaux (gouttières, chéneaux notamment) pour retirer les matériaux de construction des nids.

Ces mesures préventives ont-elles eu l'effet attendu ?

Ces mesures contribuent en partie à la relative stabilisation du nombre de goélands argentés recensés à Fécamp ces dernières années. Elles complètent les campagnes de stérilisation menées.

12.1 - Bilan des opérations de stérilisation

Déroulement des opérations de stérilisation des œufs. Si vous n'avez mené que des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 12.3.

Date du 1er passage :

06 mai 2024

Durée de l'intervention (en jours) :

15

Date du 2nd passage :

11 juin 2024

Durée de l'intervention (en jours) :

7

Quel produit a été utilisé ?

Finavestan

Cartographie des zones traitées :

Merci d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées.

Non communiqué

12.2 - Les résultats chiffrés des opérations

Seule la stérilisation des œufs de Goéland argenté (*Larus argentatus*) est autorisée, sous couvert de l'autorisation préfectorale qui vous a été délivrée. Les comptages des nids, œufs et poussins de Goélands bruns et marins doivent figurer dans des tableaux distincts, afin que le suivi de ces populations soit facilement analysable.

12.3 - Bilan de la campagne d'effarouchement

Si vous n'avez pas mené de campagne d'effarouchement, merci de passer à la question 13.

Merci de fournir le calendrier d'interventions.

Non communiqué

Quelle(s) méthodologie(s) a(ont) été utilisée(s) au cours des opérations d'effarouchement ?

Non communiqué

Quelle(s) zone(s) étai(en)t ciblée(s) ?

Quel a été l'effet de l'effarouchement sur ces populations ?

Non communiqué

En cas d'opérations menées par un fauconnier à l'aide d'oiseaux de proie, combien y-a-t-il eu de captures accidentelles ?

Non communiqué

12.4 - Évaluation de la mise en œuvre de la dérogation

Combien d'animaux ont été transférés en centre de soins ?

16

L'espèce concernée :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Le stade du spécimen transféré :

poussin

La date du transfert :

05 juillet 2024

La raison de ce transfert :

poussin sur la voie publique

L'adresse du centre de soins d'accueil :

12 Rue du Musée 76190 Allouville-Bellefosse

Code INSEE :

76001

Code Postal :

76190

Département :

76 – Seine-Maritime

L'espèce concernée :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Le stade du spécimen transféré :

poussin

La date du transfert :

29 juillet 2024

La raison de ce transfert :

poussins sur la voie publique

L'adresse du centre de soins d'accueil :

12 Rue du Musée 76190 Allouville-Bellefosse

L'espèce concernée :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Le stade du spécimen transféré :

poussin

La date du transfert :

17 août 2024

La raison de ce transfert :

poussin sur la voie publique

L'adresse du centre de soins d'accueil :

12 Rue du Musée 76190 Allouville-Bellefosse

L'espèce concernée :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Le stade du spécimen transféré :

adulte

La date du transfert :

01 mars 2024

La raison de ce transfert :

goéland argenté blessé sur la voie publique

L'adresse du centre de soins d'accueil :

12 Rue du Musée 76190 Allouville-Bellefosse

L'espèce concernée :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Le stade du spécimen transféré :

adulte

La date du transfert :

04 mai 2024

La raison de ce transfert :

goéland argenté blessé sur la voie publique

L'adresse du centre de soins d'accueil :

12 Rue du Musée 76190 Allouville-Bellefosse

L'espèce concernée :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Le stade du spécimen transféré :

adulte

La date du transfert :

10 mars 2024

La raison de ce transfert :

goéland retrouvé mort sur la voie publique

L'adresse du centre de soins d'accueil :

12 Rue du Musée 76190 Allouville-Bellefosse

L'espèce concernée :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Le stade du spécimen transféré :

adulte

La date du transfert :

07 juin 2024

La raison de ce transfert :

goéland retrouvé mort sur la voie publique

L'adresse du centre de soins d'accueil :

12 Rue du Musée 76190 Allouville-Bellefosse

L'espèce concernée :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Le stade du spécimen transféré :

adulte

La date du transfert :

30 juin 2024

La raison de ce transfert :

goéland retrouvé mort sur la voie publique

L'adresse du centre de soins d'accueil :

12 Rue du Musée 76190 Allouville-Bellefosse

L'espèce concernée :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Le stade du spécimen transféré :

adulte

La date du transfert :

10 juillet 2024

La raison de ce transfert :

2 goélands retrouvés mort sur la voie publique

L'adresse du centre de soins d'accueil :

12 Rue du Musée 76190 Allouville-Bellefosse

L'espèce concernée :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Le stade du spécimen transféré :

adulte

La date du transfert :

12 juillet 2024

La raison de ce transfert :

goéland retrouvé mort sur la voie publique

L'adresse du centre de soins d'accueil :

12 Rue du Musée 76190 Allouville-Bellefosse

L'espèce concernée :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Le stade du spécimen transféré :

adulte

La date du transfert :

21 juillet 2024

La raison de ce transfert :

goéland retrouvé mort sur la voie publique

L'adresse du centre de soins d'accueil :

12 Rue du Musée 76190 Allouville-Bellefosse

L'espèce concernée :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Le stade du spécimen transféré :

adulte

La date du transfert :

13 août 2024

La raison de ce transfert :

goéland retrouvé mort sur la voie publique

L'adresse du centre de soins d'accueil :

12 Rue du Musée 76190 Allouville-Bellefosse

L'espèce concernée :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Le stade du spécimen transféré :

adulte

La date du transfert :

18 août 2024

La raison de ce transfert :

goéland retrouvé mort sur la voie publique

L'adresse du centre de soins d'accueil :

12 Rue du Musée 76190 Allouville-Bellefosse

L'espèce concernée :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Le stade du spécimen transféré :

adulte

La date du transfert :

10 septembre 2024

La raison de ce transfert :

goéland retrouvé mort sur la voie publique

L'adresse du centre de soins d'accueil :

12 Rue du Musée 76190 Allouville-Bellefosse

L'espèce concernée :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Le stade du spécimen transféré :

adulte

La date du transfert :

20 septembre 2024

La raison de ce transfert :

goéland retrouvé mort sur la voie publique

L'adresse du centre de soins d'accueil :

12 Rue du Musée 76190 Allouville-Bellefosse

Cartographie des reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris dans les communes limitrophes :

Quel est le pourcentage de la population de Goélands argentés présente sur le site, impactée par les opérations ?

Non communiqué

13 - Expression libre

Si vous souhaitez laisser un commentaire ou porter à la connaissance de la DREAL tout élément qui vous semble important et que vous n'avez pas réussi à intégrer dans le questionnaire, merci de les indiquer ici.

L'extrémité de la presqu'île du Grand Quai fait l'objet d'une demande de dérogation à partir de 2022 en raison du développement touristique et commercial de ce secteur avec notamment la présence d'activités de restauration, d'une poissonnerie ainsi que la construction à venir d'un hôtel-thalassothérapie.

Le périmètre de l'école Jean Lorrain (248 avenue Jean Lorrain) et du centre de loisirs/EAJ (254 avenue Jean Lorrain) mitoyen fait l'objet d'une demande de dérogation à partir de 2022 afin de prévenir l'installation de goélands argentés dont la présence peut être dangereuse pour les enfants fréquentant ces établissements.

14 - Pièce complémentaire

15 - Engagement

Engagement

Oui

Annotations privées

1. La description de la demande est-elle clairement précisée??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

2. Le signataire de la demande est-il bien identifié??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

3. L'objet de la demande correspond-il réellement à la demande??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

4. Le nombre de couples/nids/spécimens justifie-t-il une opération??

Non communiqué

Si doute, voir avec le chef d'unité

Non communiqué

5. La (ou les) finalité de l'opération est-elle bien précisée et cohérente??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

6. Les modalités techniques sont-elles précisées??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

7. Les intervenants sont-ils bien qualifiés??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

8. La période est-elle cohérente par rapport à la demande et à la présence du Goéland argenté??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

9. Les modalités de CR sont-elles satisfaisantes??

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

Autres observations

Non communiqué

Messagerie

Email automatique, 24 décembre 24 11:37

[Votre dossier n° 21426891 a bien été déposé (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté...)] Bonjour, La DREAL Normandie vous confirme la bonne réception de votre dossier n° 21426891 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et concernant votre demande : Demande de dérogation pour la stérilisation des oeufs de goélands argentés. À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/21426891> Si vous avez des questions concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service ressources naturelles de la DREAL Normandie :- par téléphone au 02 76 00 07 04- par courriel à l'adresse : srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr Bonne journée,